

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022 A 20 HEURES

Présents : M. FRANCKE Grégoire, Maire, Mme GRIVES Karen, 1^{ère} Adjointe, M. LOY Jean-Pierre, 2^{ème} Adjoint, M. BONDUAEUX Alain, 3^{ème} Adjoint, M. NEUVILLE Cédric, 4^{ème} Adjoint, M. DEWITTE Jean-Pierre, Mme WEILLAERT Aude, M. BODDAERT Joël, Mme VERBEKE Martine, Mme BEAUCAMP Sophie, Mme AYELLO Frédérique, Mme Claire VANBERTEN, conseillers municipaux.

Excusée : Mme VEREECQUE Caroline donne pouvoir à Mme GRIVES Karen.

Absents : M. DEBLIECK Michaël.

A l'ordre du jour

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande à l'assemblée de signer le registre des délibérations.

Point sur les finances

Monsieur le Maire donne lecture de la situation des finances de la commune. Il demande de bien vouloir délibérer sur les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Compte 6411 – Personnel titulaire	+ 4000€
Compte 6431 – Personnel non titulaire	+ 6000€
Compte 6543 – Cotisations caisse de retraite	+ 6000€
Compte 66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+ 600€

Compte 6042 – achats de prestation - 16600€

Le Conseil Municipal valide les modifications budgétaires à l'unanimité.

Par la même occasion, Il précise que les mandats et titres de la section d'investissement sont à faire au plus tard le 10 décembre 2022. A compter du 1^{er} janvier 2023, la commune ne pourra pas mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget sauf si le Conseil Municipal l'autorise. Après débat, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 soit 173 961€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un dispositif d'aide en faveur des collectivités territoriales afin de compenser la hausse des dépenses liées à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et l'inflation du prix de l'énergie et de l'alimentation. Le versement de cette aide est conditionné à trois critères.

- Sont concernées les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe de référence. La Commune de Bambecque satisfait à ce critère
- Avoir en 2021 une CAF brute représentant moins de 22% des recettes réelles de fonctionnement. La Commune de Bambecque satisfait à ce critère en 2021
- Savoir justifier sur l'exercice 2022 d'une baisse de 25% de la CAF brute suite à l'augmentation du point d'indice et à l'inflation sur l'énergie. Selon des simulations de la DGFIP, la Commune de Bambecque n'est pas certaine de satisfaire à ce critère. Si tel est le cas, la Commune ne pourra prétendre à cette aide.

Contrat Parcours Emploi Compétences

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu Monsieur le Sous-Préfet en Mairie. Lors des échanges, Monsieur le Maire a été évoqué la suppression des aides de l'Etat pour les contrats « Espaces Verts » et l'impossibilité pour les petites communes de recruter financièrement. Monsieur le Sous-Préfet a déclaré qu'il autorise exceptionnellement une aide pour le recrutement d'un contrat aidé. Celui-ci va démarrer le 1^{er} décembre 2022.

Contrat d'association

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur le forfait versé à l'école Saint Joseph pour les élèves bambecquois selon le contrat d'association. Il y a 23 élèves bambecquois soit $23 \times 400€ = 9\,200€$ divisé par 2. Le forfait du 1^{er} semestre de l'année scolaire 2022-2023 sera de 4 600€. Le Conseil Municipal valide le forfait à l'unanimité.

Convention prévention santé au travail avec le CDG59

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention d'adhésion aux services de prévention du Cdg59 pôle santé au Travail. Après débat, Le Conseil Municipal l'autorise à l'unanimité.

Convention tripartite pour le RGD entre la Commune, Le CDG59 et la CCHF.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention entre la CCHF, Le Cdg59 et la commune pour la mise à disposition d'un agent du Cdg59 concernant une mission de délégué à la protection des données. Après débat, le Conseil Municipal l'autorise à l'unanimité.

Rapports d'activités :

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que les rapports suivants sont à disposition

- Rapport d'activités 2021 du SIDEN SIAN ainsi que le rapport sur le prix et la qualité de l'eau des services publics de l'eau potable et l'assainissement.
- Rapport d'activités 2021 de la CCHF
- Rapport d'activités 2021 du S.I.E.C.F.

Travaux divers

Les travaux de l'église avancent bien. Monsieur le Maire demande à M. LOY s'il peut être présent à la réunion de chantier du mardi 29 novembre car il est retenu par une réunion extérieure.

La classe de CP de l'école « Jean de la Fontaine » a été repeinte pendant les vacances de toussaint. Des réparations ont été faites sur la chaudière à granulés de l'école, Le chéneau de la salle « Yserhof » doit être remplacé, les devis sont en cours. Une étude énergétique du bâtiment de la salle « Yserhof » est demandé au SIECF.

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie demandés en 2022 pour 2023 seront reportés. Les 9 demandes de travaux 2021 seront lancés en 2023.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur un accord de principe pour les travaux d'investissement de l'éclairage public pour passer à 100% en LED sur les routes suivantes :

Route de West-Cappel (en agglomération et au lieu-dit « le n'hey!), la petite route de Wylder, la rue de la gare, la rue des ifs, la rue de l'église, l'impasse de la becque, la rue Rémi Isoré, la rue de la brasserie, la route d'Oost-Cappel et la route de Bray-dunes. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Pacte fiscal

Monsieur le Maire informe que le pacte fiscal devrait être adopté en fin d'année afin qu'il soit opérationnel en 2023. Il déboucherait sur une dotation de solidarité communautaire qui permettrait d'effacer les iniquités entre les communes.

Questions diverses

Monsieur le Maire Informe qu'à partir de Janvier 2023, le paiement des repas de cantine et du périscolaire seront effectués par prélèvement automatique.

Les vœux à la population auront lieu le vendredi 6 janvier 2023 à 19h dans la salle « Espace Yserhof ».

Monsieur le Maire informe que pour tenir compte de l'inflation, la commission parlementaire des finances a décidé de revaloriser la valeur locative de 7% pour 2023. Ce qui entrainera forcément une hausse des taxes foncières.

Monsieur le Maire évoque un mail de la CCHF pour le soutien à l'Ukraine. Une collecte aura lieu dès début décembre et il est demandé à chaque mairie de participer en mettant un local à disposition pour la collecte. Après débat, le Conseil Municipal accepte la participation de la commune.

Une demande de subvention du Collège « Notre Dame » de Wormhout a été évoquée sans donner de suite favorable.

Monsieur le Maire rappelle que le mobil home où habitait M. VANHEE est toujours dans l'attente d'évacuation.

Ms LOY et BONDUAEUX vont faire le nécessaire pour l'évacuer.

Monsieur NEUVILLE informe que l'antenne de la médiathèque de Bambecque est fermée depuis mi-octobre. 3 bénévoles de Bambecque ont répondu positivement à l'appel et seront formés afin que l'antenne puisse rouvrir.

La médiathèque de la source organise une projection de films de Noël pour les écoles du village le jeudi 15 décembre au matin dans la salle « Espace Yserhof ».

M. LOY félicite l'équipe municipale pour l'organisation du repas spectacle du samedi 19 novembre.

LA SEANCE S'EST LEVEE A 22H50

